



Municipalité de Maskinongé

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Revenus de fonctionnement :

Taxe foncière, SQ, Réseau routier	1 318 255 \$
Taxe d'assainissement (Secteur urbain)	153 708
Taxe d'assainissement (Secteur rural)	4 376
Taxe d'eau (Secteur urbain)	135 429
Taxe d'eau (Secteur rural)	140 181
Taxe d'ordures et de récupération	131 999
Paiements tenant lieu de taxes	14 027
Autres revenus de sources locales	94 440
Revenus – Transferts inconditionnels	24 300
Revenus – Transferts conditionnels	168 043

Revenus d'investissement :

Subvention – Transport, loisirs et culture	<u>333 523</u>
--	----------------

Total des revenus de fonctionnement et d'investissement **2 518 281 \$**

Dépenses de fonctionnement et conciliation à des fins fiscales :

Administration générale	374 274 \$
Sécurité publique	291 830
Transport	632 116
Hygiène du milieu	669 391
Aménagement, urbanisme et développement	70 077
Loisirs & Culture	228 998
Frais de financement	45 986
Amortissement	(436 537)
Remboursement de capital	172 630
Affectation des taxes générales aux activités d'investissement	180 875
Affectation du surplus accumulé	(5 732)
Affectation réserve financière – Eau secteur rural et urbain	(9 150)
Affectation réserve financière – Eaux usées	(30 000)

Immobilisations et conciliation à des fins fiscales :

Administration	8 000 \$
Sécurité publique	25 000
Transport	1 441 345
Hygiène du milieu	8 000
Loisirs et culture	144 500
Emprunt – parc résidentiel	(991 048)
Emprunt au fonds de roulement	(45 436)
Affectation des taxes générales des activités de fonctionnement	(180 875)
Affectation du surplus accumulé	<u>(75 963)</u>

Total des dépenses de fonctionnement, immobilisations et conciliation **2 518 281 \$**

(Règlement numéro 147-2016)



Municipalité de Maskinongé

TAXATION 2017

Taxe Sûreté du Québec	0,070 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe Réseau routier	0,195 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale	<u>0,305</u> \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière totale	0,570 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe d'ordures et de récupération	109,00 \$ par unité de logement

Secteur urbain

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,18
Taxe d'eau – base et consommation générale	196,00
Taxe d'eau – piscine	30,00
Taxe d'eau – consommation	2,78\$/1000 gallons
	(pour les compteurs dépassant 48 000g)

Secteur rural

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,003
Taxe d'eau – base	150,00
Taxe d'eau – consommation	2,40\$/1000 gallons

Nouveau rôle d'évaluation en 2017 :	
Valeur imposable du secteur urbain :	85 302 500 \$
Valeur imposable du secteur rural :	145 970 400 \$
Valeur imposable totale :	231 272 900 \$

France Gervais
Directrice générale & secrétaire-trésorière

(Règlement numéro 148-2016)